la chevalerie fut un aventurier à sa manière. Il allait de l'avant, et l'histoire, qui le fait si consciencieux, est obligée d'avouer à chaque instant ses étranges hardiesses.

« Ne t'ennuie pas si tu ne veux pas, ami Jeannic, reprit-il ; c'est beaucoup cela ! c'est beaucoup de croire que tu m'obéiras ! Au pays de Bretagne ; car dix hommes portant la lance ou l'épée, il en est un qui me regardent comme un prince étranger, c'est-à-dire ennemi. On ne peut rien contre ce malheur des temps ! D'autres jours viendront, et tu le sais bien, puisque ton maître vaillant, le saint Monsieur, l'a dit à l'heure où les hommes sont prophètes.

— Oui, prononça Jeannic à voix basse et d'un air sombre, M. Hue l'a dit à l'article de la mort. Comment le savez-vous, peu m'importe !... M. Hue a dit : La Bretagne va mourir !...

— La Bretagne va vivre ! interrompit le roi dont les yeux s'animèrent. Verrons-nous cela toi et moi ? Je ne sais. Je demande à Dieu, pour mon compte, de vivre jusque-là et je mourrai content. Mais Moïse ne vit que de loin la bienheureuse terre de Chanaan, promise à son peuple, et il est donné seulement à celui qui plante le jeune chêne de se reposer sous son ombrage. Maître Jeannic, je ne connais pas beaucoup de seigneurs à qui je voulusse parler comme je vais vous parler. Vous êtes de roture : la cause des pauvres et des faibles est votre cause. La souffrance de tous est dans la division de l'autorité : me comprenez-vous ?

— Non, sire.

— J'ai vu en passant un vaste et beau champ de blé qui est au bas de la montagne, dit le roi en changeant de ton tout-à-coup.

(A continuer.)

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne sortirait qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement, avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

☞ *La direction de ce journal a pris des arrangements avec M. Friel, agent du Citizen pour faire nos collections.—Nous espérons que nos abonnés de cette ville voudront bien se rappeler que nos payments doivent se faire d'avance si l'on ne veut pas s'exposer à payer 50 cts. de plus à la fin du semestre.*

☞ *Nous préparerons tous nos comptes d'abonnements et autres. Nous les ferons collecter dans le cours de la semaine prochaine.*

☞ *Nous espérons que chacun de nos abonnés s'empressera de répondre généreusement à notre appel.*

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 3 Juillet 1861.

FOURBERIES !

L'ÉCOSSAIS PRESBYTÉRIEN DU DR. HUNTER DÉMASQUÉ !!!

La duplicité de l'un et de l'autre mise à jour et leurs audacieux mensonges rejetés à leurs faces.

A la nomination des Candidats pour la représentation du Comté de Russell au Parlement, qui eut lieu lundi dernier, au Village de Metcalfe, un ami intime du Dr. Hunter—homme à l'égard duquel le Docteur professe des sentiments de respect et d'honneur, et qui n'hésita pas à le dire hautement, devant les électeurs réunis, cet ami, dis-je, exposa les viles tentatives qu'un écrivain anonyme fit dernièrement, sous la signature d' « Un Ecossais Presbytérien, » dans le but de faire perdre à M. Robert Bell l'estime des Electeurs de Russell.

Dans l'assemblée en question, le respectable ami de M. Hunter, M. William Manly Nicholson, sur l'invitation du Dr. Hunter et de M. R. Bell, fit la déclaration publique qui suit, en présence de l'Officier Rapporteur et près de mille habitants de Russell.

« Je me lève, M. l'Officier Rapporteur et Messieurs, pour vous adresser la parole dans le but de faire un simple acte de justice envers un des Candidats qui, à ma connaissance, a été très faussement attaqué à l'égard des placards, signés « Un Ecossais Presbytérien. » Je suis pénétré du respect le plus profond à l'égard du Dr. Hunter et de M. R. Bell, et pour cette raison je ne souffrirai pas que l'un ou l'autre soient victimes de mensonges et de basses calomnies. On a répété mille et mille fois, dans le Comté de Russell, pendant cette lutte électorale, que M. Robert Bell était l'auteur de ces placards, signés « Un Ecossais Presbytérien, » mais heureusement, je suis en mesure de convaincre cette assemblée que M. Robert Bell, non seulement n'en fut pas l'auteur, mais encore qu'il n'en eut connaissance que lorsqu'ils furent mis en circulation, selon moi, par des hommes qui travaillaient dans les intérêts du Dr. Hunter. Ces placards, Messieurs, furent imprimés dans les ateliers de l'*Ottawa Gazette*. J'ai vu moi-même les types disposés à cet effet dans l'établissement, et j'y ai vu aussi le manuscrit de ces placards. Il était de l'écriture de M. Gane, homme qui fut congédié, le mois d'avril dernier, de l'établissement d'imprimerie de M. Robert Bell. Il y a environ trois semaines je plaçai cet homme dans le Bureau du « *Citizen*, » pendant un voyage que je fus obligé de faire dans l'Ouest ; comme un vrai contre-bandier, il glissa un article, en faveur du Dr. Hunter, comme représentant pour le Comté de Russell, cet article parut à l'insu de M. Bell dans l'*Ottawa Citizen*. Quand M. Bell vit cet article, après qu'il eut été imprimé, il chassa M. Gane du Bureau du « *Citizen*. » Après cela, furent émis des placards signés « Un Ecossais Presbytérien. » M. Gane lui-même m'a avoué qu'il les avait seulement copiés du manuscrit original. Je crois que ces placards ont été composés, imprimés et mis en circulation par des amis du Dr. Hunter dans son intérêt. Mais ils virent bientôt qu'ils avaient manqué leur but, alors ceux qui avaient mis ces placards en circulation répudièrent et le nom d'auteur, et le dessin qui les avait animés.

« Mais, que M. Robert Bell ait trempé, agi ou participé dans l'imprimé ou la publication de ces placards, en eut eu même la moindre connaissance jusqu'à leur circulation, je puis en donner la dénégation la plus formelle et sous serment, s'il le faut. »

Cette déclaration équitable de la part d'un des amis du Dr. Hunter eurent un effet électrique, sur les électeurs dont la plupart virent à l'instant transpercer la duplicité au moyen de laquelle un certain nombre d'entr'eux avait été induit à faire opposition à M. R. Bell. Ils ont actuellement découvert les traitres et sont indignés contre ceux qui songèrent à gagner leurs suffrages par des moyens aussi viles et aussi méprisables. Cependant, le Dr. Hunter et ses amis ont l'avantage d'avoir réalisé le sens d'un proverbe arabe :

« *Les mensonges sont comme de jeunes poulets, qui reviennent toujours se percher à la maison.* »

Comté d'Ottawa.

La nomination pour ce comté a eu lieu lundi, 1er du courant. Sur les huit ou dix candidats qui se proposaient de briguer les suffrages des Electeurs de ce comté, deux seulement sont restés sur les rangs, ce sont M. Dawson, ancien député pour Trois Rivières et M. Young d'Aylmer. M. Friel s'étant rétiré de la lutte, M. Dawson se trouve avoir nos sympathies, et aura aussi celles de tous les électeurs Catholiques du comté. M. Dawson a l'avantage d'appartenir à nos croyances religieuses, de plus il a déjà l'expérience de quatre années au parlement, pendant les quelles il a fait preuve de beaucoup d'énergie de probité et d'honneur. Il s'est toujours montré l'avocat zelé du commerce de bois et de la colonisation, les deux plus importantes sources de prosperité pour notre pays. Il a une connaisance approfondie des besoins et des améliorations à faire dans les cours d'eau tributaires de l'Ottawa, afin de faciliter le passage du bois qui nous arrive par ces rivières.

M. Dawson est partisan de la décision Impériale au sujet du Siége du Gouvernement, et au risque de s'attirer le blâme de ses constituants de Trois-Rivières il a toujours voté pour soutenir cette mesure et par là même l'honneur du pays.

M. Dawson est un des supports du ministère, mais comme il le dit dans son adresse, que nous publions dans une autre colonne, il ne veut pas en être l'esclave. Il se déclare entièrement opposé à tout nouvel octroi d'argent en faveur du Grand Tronc, ainsi qu'à tout nouvel emploi des deniers publics sans le consentement des chambres. M. D. explique clairement dans son adresse ses principes politiques qui d'ailleurs sont connus de tous ceux qui s'occupent un peu des affaires publiques.

Quand a nos intérêts religieux, M. Dawson est Catholique, ce doit être assez pour nous rassurer à ce sujet. Ainsi, tous les électeurs n'hésiteront pas à choisir M. Dawson, ils en ont déjà fait preuve dans la division qui eut lieu lundi à la nomination, puisque la grande majorité était en sa faveur.

La votation aura lieu lundi et mardi les 8 et 9 de juillet. Que chacun fasse son devoir, se rende au poll, et enregistre son vote de bonne heure, lundi et mardi, et donne par là une grande majorité à M. Dawson.

Comté de Russell.

La nomination pour ce comté a eu lieu Lundi dernier au Village de Metcalfe, en présence de 900 à 1,000 Electeurs venus des différentes parties du Comté. Après la lecture du writ d'élection et les formalités d'usage, l'Officier Rapporteur demanda aux électeurs de choisir leur candidat pour les représenter dans le prochain parlement. M. Loux et M. Fellowes s'étant retirés de la contestation, Dr. Hunter et M. Robert Bell sont les deux qui doivent soutenir la contestation. Dr. Hunter adressa la parole à l'assemblée et fut suivi de M. Bell, qui réfuta de la manière la plus heureuse toutes les accusations portées contre lui par M. Hunter et ses amis. Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, donner en entier les discours prononcés à cette occasion. A la division qui eut lieu, après les discours des deux candidats, la majorité parût en faveur de M. Bell. Dr. Hunter demanda une autre division qui fut décidée être en faveur du Dr. Hunter. Cependant nous sommes convaincu que la majorité des voteurs alors présents était favorable à M. Bell. Quoiqu'il en soit, M. Bell sortira vainqueur de la lutte, mais il faut lui donner une grande majorité. Nous invitons donc tous nos amis à enregistrer leur votes dès le premier jour, c'est-à-dire, lundi prochain.

SÉANCE LITTÉRAIRE AU COLLÉGE St. Joseph.

Nous regrettons que nos occupations ne nous aient pas permis d'assister, hier soir, à la séance littéraire et à la distribution des prix aux élèves du Collége St. Joseph de cette ville. Nous le regrettons d'antant plus que nos amis qui y étaient présents nous disent n'avoir jamais passé une soirée plus agréable. Dans notre prochaine feuille nous donnerons un compte rendu de la soirée accompagné de la liste des prix.

EXAMEN.

L'Examen des élèves du Couvent de cette ville, sous la direction des Sœurs de la Charité, aura lieu le 16 juillet prochain. La séance aura lieu, cette année, dans la vaste salle du Collége St. Joseph. Les parents des élèves, et les amis de l'éducation sont respectueusement invités d'y assister.

ORDINATIONS.

A l'Eglise St. Joseph de cette cité, Dimanche 23 juin, Monseigneur l'Evêque d'Ottawa a conféré l'ordre sacré de la prêtrise au Révd. M. Camville Gay, du Diocèse de Gap, France.

Dans cette solennelle occasion M. J. Boucher, de Lotbinière, reçut la tonsure, et MM. J. B. Beaudin, O.M.I., de St. Constant, J. B. H. Genin reçurent les Ordres Mineurs, et M. Thomas Duhamel, de cette cité, reçut l'Ordre d'Exorciste.

Le même jour, sa Grandeur a administré le Sacrement de Confirmation à un nombre d'élèves du Collége.—*Ottawa Tribune.*

VISITE PASTORALE.

Sa Grandeur Mgr. l'Evêque d'Ottawa, laissera cette cité le 6 du courant, pour continuer sa Visite Pastorale. Voici l'ordre de la visite :

Chelsea,	Juillet	6, 7, 8.
La Pêche,	"	8, 9, 10.
Wakefield,	"	10, 11, 12.
Pointe de la Gatineau,	"	12, 13, 14.

Membres Elus.

Argenteuil	Abbott	Ministériel.
Brockville	Sherwood	"
Bellechase	Remillard	Oppositioc.
Carleton	Powell	Ministériel.
Cornwall	Macdonald, J.S.	Opposition.
Compton	Pope	Ministériel.
Dorchester	Langevin	"
Glengarry	Macdonald, D.A.	Opposition.
Jacques Cartier	Dr. Tassé	Ministériel.
Kingston	Macdonald	"
Lincoln	Rykert	"
London	Carling	"
Montmorenci	Cauchon	"
Montréal, Ouest	McGee	"
Northumberland, O.	Cockburn	"
Ottawa, (Cité d')	Scott, R. W.	Ministériel.
Québec, Ouest	Alleyn	"
Trois-Rivières	Turcotte	"

Dernieres Nouvelles Electorales.

(Pour le 2 juillet.)

KINGSTON.—A la clôture du poll la majorité pour l'Hon. J. A. Macdonald était de 311.

BROCKVILLE.—L'Hon. M. Sherwood est élu avec une majorité de 159 voix.

NORTH SIMCOE.—M. Morrison a 100 voix de majorité sur M. McConkey.

HAMILTON.—La majorité de M. Buchanan à la clôture du second jour de la votation, était de 325.

CORNWALL.—A la clôture du poll ce soir, la majorité en faveur de M. John S. Macdonald était de 114.

TROIS-RIVIÈRES.—M. Turcotte est élu pour cette ville.

CARLETON.—M. Powell est élu avec une majorité de 317.

ACCIDENT.—L'Inspecteur Gén. Galt s'est cassé la jambe en jouant au Criket a Sherwood.—*L'Union d'Ottawa.*

L'Opposition et son avenir.

Sous ce titre nous lisons dans le *Daily Spectator* de Hamilton du 18 juin :

« L'arrogance, la malignité et la perfidie de la section haut-canadienne de l'opposition ont été sans exemple, tant en ce pays que dans les autres contrées de l'univers. Pendant des années, les cleargrits n'ont cessé de jalouser et d'insulter tous les hommes publics de la Province qui ont osé entretenir des opinions contraires aux leurs, et avec cette audace imprudente qu'on a peine à comprendre ; ils ne craignent pas de lancer des accusations lâches et injustes contre les membres de l'administration, dans le seul but de soulever tellement l'opinion publique contre eux qu'il leur devienne impossible de se maintenir au pouvoir. Le caractère privé ou public d'un ministre quelconque n'a pu être à l'abri des attaques ouvertes ou cachées de cette clique d'hommes sans principe qui ont fait tous leurs efforts pour renverser le gouvernement, sous le prétexte qu'il était corrompu et indigne de l'appui des honnêtes gens. Avec cette virulence qui caractérise l'infime partisan, les Cleargrits ont persisté dans leur œuvre de dénigrement, jusqu'à ce que le pays se soit pris de dégoût pour leurs impostures. Et ils ne se sont pas contentés de faire la guerre au cabinet, mais ils ont fait tout ce qui était en eux pour déprécier à l'étranger le crédit de la Province ; et au moyen de leurs faux exposés publiés avec constance, ils ont réussi dans une certaine mesure à empêcher le pays de s'accroître par l'immigration. Les mercenaires de la faction cleargrit, n'ont pas hésité à se servir de tous les moyens dont ils pouvaient user pour renverser le gouvernement et nuire aux meilleurs intérêts du pays. Leur but est de s'élever eux-mêmes au pouvoir sans souci des sacrifices qu'ils font pour y arriver ; mais nous sommes portés à croire qu'ils apprendront, à leurs dépens d'ici à longtemps, combien leurs calculs politiques ont été erronés. En ce moment même, ils remuent ciel et terre pour faire triompher leurs mauvais instincts, et aucune bassesse ne leur paraît indigne, pourvu qu'elle leur vienne en aide dans l'accomplissement de leurs desseins odieux.

« La perspective de cette faction n'a rien de bien attrayant, malgré que ses organes nous disent que rien ne résistera à son œuvre.

« Nous ne voyons là que de la jactance, et les cleargrits y sont accoutumés. Il est assez connu que leur situation est désespérée ; que de fait, ils sont dans la plus grande détresse et c'est à peine s'ils peuvent se présenter avec quelqu'avantage dans un grand nombre des comtés du Haut-Canada. Il n'y a pas de doute que leur position est bonne en quelques endroits ; mais leurs derniers mouvements ont accusé une trop grande faiblesse pour ne pas faire supposer que leur cause est désespérée. Le peuple a enfin ouvert les yeux sur le caractère équivoque de ces prétendus puristes qui se croient en droit de jeter à la face de leurs adversaires les accusations les plus viles, les plus méprisables et les plus dégradantes. Nous connaissons les prétentions des hommes de l'opposition et nous serons bien trompés, s'ils ne reçoivent une leçon dont ils garderont longtemps le souvenir.

« La comédie politique de 1857 ne peut se répéter, et le pays verra à ce qu'on ne pratique pas la déception dans le seul but d'obtenir le pouvoir et les émoluments qui en découlent. Avec une insolence merveilleuse et l'aplomb le plus prodigieux, les chefs des Cleargrits réitèrent sans cesse leurs faux exposés, tant de fois réfutés, et avec audace, ils déclarent avec impudence, que jamais elle n'a été réfutée. Prenons pour exemple l'achat de terre à Sarnia. M. Foley—en ce temps chef de l'opposition—se leva de son siége dans l'assemblée législative pour dire que les explications données par M. Macdonald, sur cette affaire, le satisfaisaient complètement. Le *Globe* néanmoins, fait à son tour, à sa manière, une histoire de la transaction, telle quelle avait été exposée d'abord, dans le but de perdre le procureur-général du Haut-Canada, sans même dire que cette accusation avait donné lieu à des explications. Un procédé aussi déloyal donne certainement la mesure des sentiments de la faction qui s'en rend coupable. Aucune action, quelque méprisable qu'elle fût, n'a pu arrêter les Cleargrits ; ils ont souillé tout ce qui s'est trouvé à leur portée, et l'on a pu mesurer toute la profondeur de la bassesse politique de ces faux patriotes qui ont la présomption de s'exhiber comme les seuls vrais et les seuls dignes dans tout le pays.

« ...... L'avenir de ce parti ne promet pas beaucoup tant que le bon sens prévaudra quelque part, et tant que le peuple se refusera à être la dupe d'hommes comme ceux qui veulent contrôler les destinées du pays à leur profit. »—*J. de Q.*

AUX ELECTEURS DU COMTÉ DE RUSSELL.

MESSIEURS,—

A la réquisition d'un grand nombre d'électeurs, je me présente comme Candidat de votre Comté, pour vous représenter au Parlement.

De pompeuses promesses électorales, faites en termes flatteurs, et uniquement pour plaire, ne furent jamais d'un grand poids près des Electeurs. La connaissance que j'ai acquise de votre Comté et de la plupart d'entre vous date depuis bien longtemps. Mes vues sur les affaires publiques, sont si bien connues de tous, qu'il me suffira de dire simplement quelques mots sur les questions les plus saillantes et les plus importantes du jour, cela me parait d'ailleurs convenir en cette circonstance.

Un point d'intérêt vital sera, pour moi, de résister à toute mesure tendant à augmenter les dépenses et à accumuler les dettes publiques. J'y résisterai parce que je crois que la plus stricte économie doit exister, et que les dépenses ne doivent jamais excéder les revenus. Je suis opposé à l'emploi ou à l'appropriation des fonds publics sans le consentement du Parlement ; pensant que c'est une pratique dangereuse et que si on la permettait, cela ne manquerait pas d'avoir pour le pays, les conséquences les plus désastreuses.

Je suis opposé à ce qu'il y ait de nouveaux secours pécuniaires accordés au Grand Tronc. Le système poursuivi jusqu'ici a causé des pertes immenses, et il n'y a pas lieu de croire à aucune amélioration, pour l'avenir. Il faut considérer ce Chemin avec ses avantages, comme devant être aux mains d'une compagnie purement commerciale, et en faire cesser tous les rapports avec le Gouvernement. Je considère que le pouvoir des Municipalités, pour contracter des dettes, devrait être restreint ; en beaucoup de cas d'immenses obligations ont été encourues, sans que l'on ait eu le moindre égard à leurs conséquences ; elles ont été contractées au préjudice de ces municipalités et du pays en général.

L'Union du Haut et du Bas-Canada doit être maintenue, mais l'Union Fédérale des Provinces Britaniques Américaines me parait prématurée, à présent, elle ne serait propre qu'à compliquer les affaires et qu'à créer, pour le pays, d'énormes et de nouvelles dettes.

Je pense que pour le présent, il n'est pas à propos de songer à la représentation basée sur la population. Je suis d'avis que pour quelque temps encore, nous serons mieux avec le système actuel.

En tout ce qui concernera les intérêts de votre localité, je me ferai un impérieux devoir, et ce sera aussi pour moi un véritable plaisir, que d'employer tous mes efforts, en votre faveur. D'utiles améliorations publiques de quelque nature qu'elles soient, recevront tout l'appui dont je suis capable,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT BELL.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE D'OTTAWA.

MESSIEURS,—

A la sollicitation de plusieurs électeurs d'influence du Comté d'Ottawa, j'ai l'honneur de me présenter comme candidat pour vos suffrages à l'élection prochaine d'un membre pour vous représenter en chambre.

Ayant résidé dans les contrées qui avoisinent l'Ottawa pendant la plus grande partie de ma vie, et mes intérêts privés ainsi qu'officiels y étant associés, j'ai eu toutes les occasions d'acquérir une connaissance parfaite du comté, aussi bien que de la vallée de l'Ottawa, et de ce qui est nécessaire à son développement et à son progrès.

Comme j'ai occupé un Siége dans le dernier Parlement, ceux d'entre vous qui ont suivi attentivement la conduite des membres en général ont dû remarquer que je me suis constitué un des avocats spéciaux de deux choses surtout, savoir : les intérêts du commerce de bois d'un côté, et la colonisation de l'autre.

Il y en a qui semble croire que ces deux intérêts sont opposés l'un à l'autre, tandis que moi je les ai toujours considérés comme identiques—c. à. d., que chacun d'entre eux ne fait qu'augmenter les facilités de l'autre; parceque, le manufacturier de bois requis du colon, à moins de frais, tout ce que peut nécessiter ses opérations de chantiers, et le colon à son tour reçoit un plus haut prix pour ses produits qu'il ne pourrait recevoir ailleurs, à cause des besoins indispensables des Chantiers.

Le commerce du Bois a été le pionnier de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa, et sans lui, bien peu de progrès aurait été fait dans cette partie du pays jusqu'à aujourd'hui,—puisque toutes les resources du Gouvernement ont été prodiguées sur les localités qui bordent le St. Laurent.

La colonisation, il est vrai, doit être le but ultérieur du pays auquel le commerce du bois fera chemin plus tard ; mais où la construction de chemin a été négligée, les chantiers ont été le seul moyen de partir des établissements. Ainsi, tandis que je tâcherai de promouvoir les intérêts du commerce de bois, par le moyen duquel tant d'argent est introduit dans le pays ; je serai l'avocat constant des intérêts du colon, en lui faisant ouvrir des grandes routes partout où les terres seront propices à la cultivation.

Le Haut-Canada jusqu'à ce jour a reçu une plus grande part des fonds de Colonisation que le Bas-Canada, même des chemins macadamisés ont été faits au dépens du trésor public pour développer les ressources, et cela au montant de £500,000, tandis que la seule voie macadamisée construite par le Gouvernement en Bas-Canada consiste dans quelques milles d'un Portage dans le Comté de Pontiac.

Mes efforts dans le passé ont été d'obtenir égale justice au Bas-Canada sur ce rapport, et si vous m'élisez, ma conduite sera encore la même, avec l'avantage de l'expérience que j'ai obtenu.

Je désire voir des chemins et des améliorations locales d'un bout du pays à l'autre devenir la politique du Gouvernement, et tout en donnant un support juste au ministère je le forcerai à adopter cette ligne de conduite.

Le Grand Tronc a déjà assez épuisé les coffres de la Province, en même temps que la mauvaise conduite de ses affaires, résultant de son état embarassé, a attiré l'odieux sur le Gouvernement et la population de ce pays. Je veux tant qu'à moi discontinuer toute espèce d'association entre cette entreprise et le Gouvernement, et je veux qu'il dépende sur ses ressources propres seulement.

Je ne puis, en terminant, qu'exprimer mes regrets de n'avoir pu faire un tour plus long dans le Comté, surtout comme c'était mon intention de visiter les Électeurs personnellement et dans chaque localité ; mais j'espère que vous verrez mon excuse dans l'impossibilité où m'a mis la précipitation avec laquelle se font les Élections cette année.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
Wm. McD. DAWSON.

Hull, 26 Juin 1861.

Batisses du Parlement.

Malgré les rumeurs qu'ont fait courir quelques-uns de nos confrères de l'Ouest, sur l'ordre prétendu d'arrêter les travaux de l'édifice destiné aux séances du Parlement, nous sommes en état de constater, sur la foi d'un Monsieur qui occupe une place éminente dans la construction de ce vaste édifice, que la toiture de la partie affectée aux bâtisses départementales s'élève rapidement. Dans une quinzaine de jours on commencera la toiture des deux principaux corps de l'édifice.

C'est en raison des grandes dimensions des bâtisses du parlement, que les travaux ne sont pas aussi avancés qu'on semble le désirer. Mais nous sommes certains que la façade principale et que d'autres parties de cet immense bâtiment seront prêtes à recevoir les toitures dans, à peu près, cinq semaines, c'en est assez pour démontrer la fausseté des rumeurs qui ont circulé sur la cessation des travaux des bâtisses du Parlement.—*Citizen.*

On lit dans *l'Ordre* de mardi :

Nous publions, ci-dessous, la lettre de résignation de M. Cyrille Boucher comme Rédacteur de *l'Ordre*, qui contient plusieurs allégations contre lesquelles nous devons protester.

La nouvelle rédaction publiera bientôt son programme ; nous demandons au public d'attendre jusque là pour la juger.

En attendant nous dirons, en son nom et au nom de M. Plinguet :

1°. Qu'il est faux que le *propriétaire de l' « Ordre » veuille attacher systématiquement le journal à la remorque de M. Dorion et de son parti.*

L'Ordre sera tout aussi indépendant qu'auparavant. Mais M. Plinguet n'a pas cru qu'il fût de la dignité de son journal de s'abstenir dans l'élection de Montréal. Il a pensé que la seule conduite à tenir (consistante avec la position prise par le journal dans les questions politiques du jour) était de se prononcer en faveur de M. Dorion, non pas comme représentant d'un parti, mais comme membre de l'opposition.

2°. Que *l'Ordre* sera tout aussi dévoné aux principes religieux que par le passé, et qu'il *les défendra dans tous les partis où ils seront attaqués.*

AU PUBLIC.

A partir d'aujourd'hui, les anciens fondateurs et rédacteurs de *l'Ordre* cessent toute relation politique avec ce journal, dont M. J. A. Plinguet était devenu le seul propriétaire.

Voici les raisons de cette scission ; le public les jugera en nous jugeant :

1°. Nous ne voulons pas être solidaires de la perte de l'indépendance politique de *l'Ordre* que le propriétaire veut attacher systématiquement à la remorque d'un parti et d'un chef,—l'opposition et M. A. A. Dorion.

2°. En adoptant cette ligne de conduite, nous croyons que *l'Ordre* abdique son passé qui a été de défendre les principes et surtout les principes religieux dans tous les partis où ils ont été attaqués.

3°. En se déclarant pour M. Dorion, dans la présente Election de Montréal, nous croyons que *l'Ordre* rompt avec ses tendances passées et entre dans une carrière où, en honneur et en conscience, nous ne pouvons plus le suivre.

CYRILLE BOUCHER,
E. L. DE BELLEFEUILLE,
L. J. B. BEAUBIEN,
JOSEPH ROYAL, ex-propriétaire.

Montréal, ce 25 juin 1861.

— Nous avons vu le jour de la St. Jean Baptiste un respectable vieillard âgé de 100 ans, M. Archambeault de la paroisse de St. Hyacinthe, faire partie de la procession et la suivre dans son parcours. C'était un bel exemple de patriotisme donné à la jeunesse de cette ville, et nous dirons de tout le Canada. Honneur à ce brave citoyen.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

—Jeudi dernier, vers deux heures de l'après midi, le feu consumait une cinquantaine de maisons dans le faubourg St. Louis de Québec. Le feu a éclaté près du Couvent du Bon Pasteur, et s'est étendu promptement aidé par un vent violent. La plupart des maisons étant construites en bois, elles furent en peu de temps enflammées et consumées. On aurait bientôt parvenu à empêcher les progrès de l'incendie s'il eût été possible de se procurer de l'eau ; mais à cette heure de la journée, l'aqueduc manque souvent dans les endroits élevés de la ville comme l'est ce quartier. D'ailleurs, l'aqueduc n'a pas encore été introduit dans ces quartiers reculés. Perte, de $25,000 à 30,000.—*Courrier du Canada.*

Derniers avis d'Europe.

L'Anglo Saxon de la ligne Canadienne est arrivé ce matin dans le port de Québec. Il nous apporte des nouvelles d'Europe de cinq jours plus récentes dont voici le résumé :—

TURQUIE.—Une dépêche de Constantinople, en date du 9 courant, annonce que la Conférence internationale a décidé dans ses séances du 8, qu'un gouverneur serait préposé pour trois ans à l'administration du Lebanon, et qu'il ne pourrait être démis sans une entente préalable entre la Porte et les Grandes Puissances. La Conférence a résolu à l'unanimité que le gouverneur du Lebanon pourra être choisi, sans distinction, parmi les sujets chrétiens du Sultan, dans une province quelconque de l'empire Turc. Ce règlement est définitif.

ITALIE.—Le nouveau ministère italien est formé. Le baron Ricasoli est Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères.

La ville de Florence va élever un mausolée au comte de Cavour, à Santo Croice.

La santé du Pape est entièrement rétablie.

On dit que Garibaldi n'est nullement malade.

Des manifestes séditieux ont été distribués parmi les troupes en Portugal.

Le Grand Duc Michel, de Russie, est attendu à Varsovie.

Les ambassades françaises et anglaises sont établies à Pekin. Le gouvernement chinois a résolu d'établir une école anglaise à Pékin.

Le Japon est tranquille.

La guerre de la Nouvelle Zélande s'est terminée par la reddition des indigènes.

Le *Great-Eastern* devait partir hier, 24 juin, pour Québec, avec des troupes. Le *Golden Fleece* laissera le 4 juillet Dublin pour la même destination.

Nouvelles politiques sans importance.

La France maintiendra une stricte neutralité dans la guerre américaine.

Le gouvernement anglais a résolu d'envoyer trois régiments d'infanterie, de l'artillerie et des munitions de guerre, pour renforcer les différentes garnisons de l'Amérique anglaise. On a cru devoir mettre ces garnisons sur un pied capable de commander le respect aux forces irrégulières qui, dans un moment d'excitation, pourraient les assaillir.

Le *Great-Eastern* doit avoir à son bord 2,600 soldats avec leurs familles et 122 chevaux. Il y a en outre des passagers de chambre. Le *Golden Fleece* devait prendre à son bord un régiment d'infanterie et une batterie pour Québec.

Le gouverneur du Lebanon, aura le rang de Muchir et résidera à Der-el-Kamar.

Des milices recrutées parmi les habitants du pays, veilleront à l'ordre dans les montagnes. Les troupes turques ne rentreront dans le Lebanon qu'à la réquisition du gouverneur.

La crise américaine a produit une très forte hausse sur le coton à Barcelone. Des milliers d'ouvriers sont sans ouvrage.

On dit que l'amiral espagnol a reçu instruction de prendre possession de Tétouan si le gouvernement marocain refusait d'échanger cette place contre Mogadore.

On regarde comme imminent un changement de ministère en Portugal. Le gouvernement n'a pu avoir la majorité dans les Cortès.

On rapporte que Varsovie va être bientôt mise en état de siége, en conséquence de représentations faites par le général Soukhozanelti, nouveau gouverneur de Pologne.

Etats-Unis.

Un convoi de troupes fédérales a été arrêté, près de Vienne, par le feu d'une batterie masquée appuyée d'un assez fort détachement de troupes fédérales. Les troupes fédérales ont dû laisser le train, dont l'engin avait été considérablement endommagé, après avoir eu 8 tués et plusieurs blessés. Leur retraite n'a pas été inquiétée par les fédérés, qui paraissaient être au nombre de près de 3000.

Les troupes fédérées se retranchent fortement sur la ligne du Potomac. C'est là qu'aura probablement lieu la première bataille, à laquelle on s'attend de jour en jour.

Résolutions passées en comité, et adoptées le 7 Mai 1861.

16. Pour rencontrer les dépenses contingentes de l'administration de la justice, B.-C., non autrement pourvues, - - $ cts. 119486 47
19. Pour rencontrer les dépenses contingentes de l'administration de la justice, H.-C., non autrement pourvues, - - 23100 00
24. Pour le soutien des prisons de réforme, - - - - - 24000 00
27. Inspection des prisons et asiles, - - - - - 10500 00
122. Salaire de 2 députés adjudants généraux, H. et B.-B., à $2240 chacun, - - - $4480 00
  Salaire du commis principal et comptable, - - 1800 00
  Salaires de 2 commis à $1200 chacun, - - - 2400 00
  do 3 commis à $1000 chacun 3000 00
  do un commis à $500 00 500 00
  do Gardien et Messager 500 00
  — 12680 00
123. Salaires de 2 officiers inspecteurs de camp, H. et B.-C., à $1600 chacun - - - - 3200 00
124. do 8 gardes-magasins d'arsenaux, à $300 chacun, - - 2400 00
125. Soin des armes, loyer des arsenaux, salles d'exercice, abris de canons et magasins, et paiement des gardes-arsenaux de la force active, - - 5000 00
126. Combustible pour les arsenaux et les selleries dans toute la province pendant l'hiver, 800 00
137. Approvisionnement de la force active volontaire: 10 corps de cavalerie, 6 jours d'exercice de 30 hommes par corps, comprenant le salaire des instructeurs, - - - - $1890 00
  7 batteries de campagne, 12 jours d'exercice de 70 hommes, et 36 chevaux comprenant le salaire des serg.-maj., - - 10304 00
  50 corps d'artillerie à pied et de carabiniers, 6 jours d'exercice de 30 hommes par corps, comprenant le salaire des instructeurs, 9450 00
  — 21644 00
128. Dépenses contingentes pour frais de port, papeterie, impressions, ammunitions pour batteries de campagne, réparations d'armes et d'accoutrements, transport d'armes et magasins, frais de voyages des officiers inspecteurs, et toutes autres dépenses imprévues se rattachant à la force active- - - - - - - - 8000 00
129. Salaire d'un aide-de-camp provincial - - - - - - 1840 00
130. Indemnité aux pensionnaires au lieu de terre - - - - - 12410 00
131. Pour instruction pour le fusil 2000 00
139. { Chemins de colonisation, Haut et Bas-Canada - } 100000 00
150. Pour payer diverses dépenses encourues durant l'année 1860, telles que détaillées dans le rapport No. 59, 2e partie des comptes publics mis devant la législature, - - - - - 393491 75
151. Somme additionelle pour exercice de la milice, - - - 15000 00
152. Somme requise pour la présente année, pour l'exploration géologique, - - - - 9000 00
153. Dépense additionelle pour l'émigration, - - - - - 15000 00
154. Pour achat de grains de semence pour les incendiés du comté de Témiscouata, montant remboursable, - - - - 3000 00
155. Indemnité accordée à *James Mitchel*, pour blessures reçues au phare de Bequet, - - - 400 00
156. Pour défrayer les dépenses du département des Sauvages 5000 00
157. Aide additionelle à l'institution des sourds et muets, [Toronto, 1000 00
158. do do Montréal, 1000 00
159. Continuation du contrat pour l'approfondissement du canal de Welland, jusqu'au niveau du lac Erié, - - - - - 60000 00
160. do pour l'approfondissement du lac St. Pierre, - - 60000 00
161. Pour la construction de vannes de décharge, ponts tournants, et portes d'écluse en réserve sur les canaux du St. Laurent, - - - - - - - 35000 00
162. Service des steamers se rattachant aux lumières, bouées et fanaux sous le contrôle de la Maison de la Trinité,—service postal aux ports d'en bas—et construction de nouveaux phares, - - - - - - - 5000 00
163. Pour l'achèvement des améliorations entreprises à la Tuque, Grande Mère et Shawenegan, - - - - - - - 4000 00
164. Pour l'achèvement des chemins au Nouveau-Brunswick et Gaspé, et sur la rive Nord du St. Laurent, - - - - 50000 00
165. Pour la continuation des chemins de colonisation dans le district d'Algoma, - - - 50000 00
166. Pour des explorations, hâvres de refuge, Lac Huron et Lac Erié, et chemins de colonisation, - - - - - - - 3000 00
167. Pour l'amélioration des Rapides Joachim, - - - - 1200 00
168. Loyers et réparations des édifices publics, ameublement et dépenses se rattachant à l'entretien et à la protection des édifices publics, - - - - 4500 00
169. Explorations et inspections ; pour payer les dommages occasionés par des travaux publics, et pour entretenir et réparer les travaux existants, 40000 00
170. Opération du curage, et nouveaux cures-moles pour l'entretien et l'amélioration de la navigation dans différents endroits, - - - - - - - 30000 00

Faits Divers.

LES JÉSUITES.—Il résulte d'un travail statistique récent qu'il y a encore dans le monde de 7,144 jésuites, dont 2,939 prêtes, 2,159 scolastiques et 2,046 coadjuteurs.

« Dans l'espace de quatorze ans, ces jésuites se sont augmentés de 2,293 ; en 1847, ils n'étaient que 1752 ; en 1854, on en comptait 5,516 ; en 1857, ils atteignaient le chiffre de 6,303, et celui de 7,144 en 1860.

« Les jésuites français sont au nombre de 1,181, les belges de 531, les hollandais de 105, les espagnols en 680, les autrichiens 455, les allemands de 527, les anglais de 379, les américains de 444, et les italiens de 1,742. Plus de mille de ses jésuites sont dans les missions étrangères, sous l'autorité de la propagande.

« En France, les jésuites sont divisés en trois provinces savoir : 1,035 pour la province de Paris ; 615 pour celle de Lyon, et 531 pour celle de Toulouse. Ils ont 4 colléges d'externes, 21 de pensionnaires, 16 séminaires, 7 maisons de noviciat, 36 résidences, 2 maisons pour les exercices et 31 stations ou missions.

« En Italie, les jésuites sont repartis dans 5 provinces, savoir : Rome, Naples, Venise, la Sicile et le Piémont. Ils étaient dans la province de Rome, en 1860 au nombre de 462 ; à Naples 427, en Sicile 308, en Piémont 201, et en Vénétie 233.

Les jésuites ont été expulsés du Piémont, de la Lombardie, de Modène, des Marches de l'Ombrie, des Romagnes et des Deux-Siciles. Dans le royaume de Naples, ils avaient 3 colléges d'externes, 8 de pensionnaires, 2 séminaires. En Sicile, ils possédaient 4 colléges d'externes, 2 de pensionnaires, et 1 séminaire.

« Ceux de ces religieux qui ont été chassés des provinces pontificales occupées aujourd'hui par le Piémont sont au nombre de 184, dont 8 se tenaient à Ascoli, 20 à Fano, 15 à Faenza, 8 à Farrara, 17 à Farmo, 15 à Forli, 3 à Foligno, 20 à Lorette, 18 à Sinigaglia, 20 à Spoleto, 8 à Orvieto, 3 à Bologne et Sabine.

« Il y a environ 300 jésuites à Rome, dont 55 sont employés au collége romain, 13 à la rédaction de la *Civita-Catholica*, 17 au Collége germanique, 10 au collége des Nobles, 10 à celui de l'Amérique du Sud, 36 au Noviciat et 21 dans la maison de retraite de Saint-Eusèbe.

« Dans toute l'Italie, il n'y a aujourd'hui de jésuites qu'à Rome, à Tivoli, dans la Comarca et à Torentino, dans la province de Frosinonne. »—*Journal de Québec.*

MEURTRE POLITIQUE.—Une buvette située dans Prince street, près de McDougal, a été hier, après-midi, le théâtre d'un meurtre politique, comme heureusement nous n'en avons pas encore eu d'exemple à New-York.

Un boulanger du nom de Swain, dont le magasin se trouve au-dessus de cette buvette, s'y rafraîchissait avec deux voisins, Stephen Merritt et Cornelius Salmon, auquels était venu se joindre le Sieur Immen, propriétaire de l'établissement.

La conversation roulait sur les événements actuels, et Swain ne cachait pas ses opinions, toutes en faveur du Sud. Il soutenait le droit de séparation distincte.

Au moment où il disait ces mots, en portant son verre à la bouche, Merritt tira de sa poche de côté un pistolet d'arçon et fit feu à bout portant sur son interlocuteur.

Celui-ci, qui s'était levé au geste du meurtrier, recula de plusieurs pas en arrière et tomba roide mort sur le parquet. La balle lui avait traversé le cœur.

Les spectateurs de ce drame n'étaient pas revenus de leur stupeur première, que déjà l'assassin, jetant son arme derrière lui, avait ouvert la porte, et pris la fuite.

A l'heure où nous écrivons, il n'a pas encore été arrêté, malgré les recherches actives de la police.

Cet événement a causé la plus profonde sensation dans le quartier, où Merritt était généralement considéré comme un homme d'habitudes honnêtes et paisibles.

La victime laisse une femme, mais pas d'enfants.

P. S.—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que Merritt a été se constituer lui-même prisonnier entre les mains de la police.

Une enquête aura lieu aujourd'hui sur les lieux du crime.—*Courrier des Etats-Unis*, 1er juin.

—Les Officiers de l'Escadre française, stationée à Terre neuve, après avoir visité une grande partie du Canada sont de retour à Montréal dont ils visitent les principaux établissement. Ces Messieurs sont :—M. de Montagnac, beau-frère du général de Lamoricière ; le chef d'Etat-major est M. de St Phal, beau-frère du comte de Bec-de-Lièvre commandant des Zouaves Pontificaux, enfin, parmi les autres officiers figure M. de Beauregard, fils du comte Costa de Beauregard, l'un des chefs du parti catholique en Savoie, éminent orateur et dont les discours ont souvent été cités dans le *Monde.*

—L'hon. Chas. Alleyn a été réélu, nous dit on, par acclamation, pour la division Ouest de Québec.

—Trois vaisseaux ont été renvoyés à la Quarantaine de Québec pour cause de maladie à bord, cela nous porte à croire que la restoration de la Quarantaine sera accordée de nouveau.